



UN AMI TERRITORIAL POUR DES PARCS PHOTOVOLTAIQUES PARTICIPATIFS ET QUALITATIFS

CHIFFRE CLÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMI

MOYENS HUMAINS

- 0,20 ETP au sein du Pays Terres de Lorraine

PARTENAIRES

- Communautés de Communes Terres Touloises (CC2T), Moselle & Madon, Pays du Saintois et Pays de Colombey Sud Toulois
- EDF Renouvelables
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif Enercoop Nord Est (SCIC ENERGIC)
- SIPEnER
- Énergie Partagée Investissement.

LE LANCEMENT DE L'AMI

D'une superficie de 1 400 km², le Pays Terres de Lorraine est un regroupement volontaire des Communautés de Communes Terres Touloises, Moselle & Madon, Pays du Saintois et Pays de Colombey et du Sud Toulois. Face aux nombreuses sollicitations des propriétaires fonciers par les développeurs, le Pays a décidé en 2018, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive, de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'échelle du territoire pour le compte des collectivités.

L'objectif est de sélectionner un ou plusieurs développeurs photovoltaïques pour :

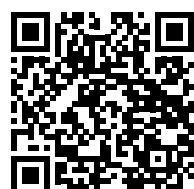
- Réaliser un diagnostic territorial : repérage et préanalyse de sites potentiels, notamment les sites dégradés sans valeur agronomique ;
- Développer un portefeuille de projets photovoltaïques participatifs en lien avec le territoire.

Le prix n'a pas été le critère principal de cet AMI territorial ; l'accent a plutôt été mis sur le développement de projets participatifs, l'intégration d'acteurs locaux au capital (collectivités, citoyens), le recours à des entreprises locales et la cohérence écologique globale. Le Pays a retenu finalement deux lauréats : EDF Renouvelables et un regroupement composé de la SEM SIPEnR, ENERGIC (Enercoop Nord Est) et d'Énergie Partagée Investissement.

CONTACT :

Mathilde Cartwright

Chargée de développement des EnR -
Association Pays Terre Lorraine
mathilde.cartwright@terresdelorraine.org.
03 83 17 45 91



LA CONTRACTUALISATION AVEC LES LAURÉATS

Une convention de partenariat a été définie entre les collectivités du territoire et les deux développeurs lauréats, en vue de formaliser la méthode de repérage et de définir des principes « éthiques » pour le développement des projets, tels que :

- Développer des projets sur des terrains sans valeur agronomique ou conciliant pratiques agricoles et production d'énergie solaire, sans concurrence avec d'autres usages économiques et sans enjeu fort en matière de biodiversité ;
- Ne pas vendre ni ouvrir le capital des sociétés de projet créées (SAS) à des investisseurs extérieurs avant la durée maximale autorisée par la loi (10 ans à la date de mise en service des parcs). Au-delà, en cas de vente, la priorité est donnée aux actionnaires de la société de projet ;
- Ouvrir le capital des SAS de projets PV créées à l'actionnariat local et citoyen ;
- Travailler en amont de l'ensemble des prestations requises avec le territoire et les entreprises afin de faciliter l'accès aux marchés de travaux et de maintenance du parc solaire aux entreprises locales ;
- Recourir à des technologies dites cristallines à base de silicium pour les modules photovoltaïques et adhésion à l'éco-organisme PV Cycle ;
- Création d'un comité de suivi par site associant au moins le développeur et le territoire.

L'un des 3 sites finalement identifiés (Écrouves) est par ailleurs le premier parc solaire au sol citoyen du Grand Est. Les habitants peuvent contribuer à son financement en prenant des parts dans les sociétés d'intermédiation citoyenne que sont Enercoop Nord Est ou Énergie Partagée Investissement.

Le Pays joue ainsi le rôle de médiateur entre développeurs, propriétaires des sites et acteurs du territoire. Que les projets s'inscrivent dans le cadre de l'AMI ou pas, il conseille les communes en veillant à ce que les projets intègrent des critères sociaux et environnementaux partagés par les collectivités : recours aux entreprises locales, biodiversité, enjeux agricoles, etc. Ainsi, 10 entreprises locales ont répondu aux appels d'offre liés aux 3 projets en cours, le projet à Écrouves a installé des panneaux PV assemblés en France par une filiale d'EDF. Enfin, les écoles des trois communes concernées ont déjà visité un des parc PV pour en comprendre le fonctionnement.

GRANDES ÉTAPES DU PROJET



RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le PETR a apporté l'ingénierie territoriale nécessaire à l'organisation de l'AMI, le portage politique et la mise en place des projets. Il a permis de définir des axes de travail au-delà des limites administratives. Grâce à l'AMI, les collectivités ont développé une culture très forte de l'énergie, et s'imaginent plus aisément développer elles-mêmes des projets. Cette démarche a enfin permis d'identifier la fin d'un cycle pour le territoire, qui semble avoir exploité l'ensemble des terrains suffisamment grands et dégradés pour du PV au sol classique. Pour exploiter le reste du potentiel du territoire d'autres options devront être explorées, sur des petits sites, en ville, et avec davantage d'autoconsommation.

Fiche rédigée par :

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION

transitions

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



PREFET DE LA RÉGION GRAND EST
État Région Grand Est
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

GRAND EST RÉGION Verte

LES RETOMBÉES DE L'AMI

CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS

- 3 sites en chantier depuis septembre 2023
- Capacité installée entre 12MWc et 17MWc par site
- Production totale attendue de 45 GWh/an
- Total de 48 hectares
- 2 sites attribués à EDF Renouvelables : Pierre-la-Treiche et Villey-Saint-Etienne, deux anciennes carrières classées zones naturelles
- 1 site attribué à un groupement composé de la SEM SipeN'R, ENergic, Énergie Partagée Investissement : Écrouves, une friche militaire.
- L'EPCI est devenu actionnaire du parc à hauteur de 100 000 €.

COUT GLOBAL

- Montant de l'investissement d'environ 1 million d'euro par MW installé.

EN SAVOIR PLUS

<https://gecler.fr/espace-du-genie-pv-sol-citoyen/>

Sur le projet d'Ecrouves :
 <https://energiepartagee.org/projets/espace-dugenie/#en-savoir-plus>